

A Mesdames et Messieurs

Les Bourgmestres, Echevins et
Conseillers, Les Directeurs généraux et
financiers,

Les Présidents de CPAS, Membres du
Bureau permanent,

Les Directeurs généraux et financiers de
CPAS

Objet : Circulaires budgétaires 2026 relatives :

- à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne ;
- à l'élaboration des budgets des entités sous suivi du Centre Régional d'Aide aux Communes ;
- à l'élaboration du Plan de convergence.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous adresser les circulaires dont objet.

Elles constituent des documents de référence pour l'élaboration des budgets des communes. Elles représentent un recueil des règles en vigueur relatives aux matières budgétaire, comptable, de marchés publics, de fonction publique, de plan de gestion et de fiscalité afin de donner tous les outils adéquats aux collèges communaux et à leurs grades légaux respectifs.

Pour l'exercice 2026, ces circulaires s'inscrivent dans une volonté de simplification des procédures et des obligations, avec pour objectif de rendre leur application plus claire, plus cohérente et plus efficace pour l'ensemble des pouvoirs locaux.

Afin de permettre à toutes les personnes intéressées de disposer des présents documents, je vous invite à diffuser l'adresse électronique où ceux-ci peuvent être consultés ou téléchargés (site du SPWIAS <https://interieur.wallonie.be/> et site du CRAC <https://crac.wallonie.be/>).

Mon administration et mon Cabinet se tiennent à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Je vous remercie de l'attention que vous réserverez à ces circulaires et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Vice-Président,



François DESQUESNES